



ZONE DE SECOURS

VAL DE SAMBRE

Réunion du collège de la Zone de Secours

Lieu : Administration communale de Sambreville, Grand-Place 1 – 5060
Sambreville.
Salle des mariages

Date : 23 février 2024

Heure : 08H30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 9 février 2024
2. Contraintes à l'encontre de certains débiteurs de la zone
3. Contraintes à l'encontre de certains débiteurs de la zone
4. Mise en irrécouvrable d'une facture ambulance 2017
5. Mise en irrécouvrable d'une facture AMU pour cause d'insolvabilité
6. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2020
7. Mise en irrécouvrable de factures AMU 2021
8. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2021
9. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2022
10. Mise en irrécouvrable d'une facture ambulance pour cause de radiation
11. Prise d'acte - Approbation du projet de budget de l'exercice 2024 par les Conseils communaux de Sambreville, Mettet, Sombreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre et Floreffe
12. Montants des dotations provinciales 2024 – Fonds et reprise – Prise d'acte

13. Portes ouvertes de la zone de secours Val de Sambre – Edition 2024 – Autorisation à l'amicale du personnel de la zone d'occuper les locaux de la Caserne de Sambreville

14. Stage d'observation - Accueil de

15. Stage d'observation pompier - Accueil de

16. Prise d'acte des résultats relatifs à la procédure de recrutement de 6 sapeurs-pompiers volontaires – Lauréats (avant examens médicaux éliminatoires)

17. Proposition Conseil de zone - Installation d'un nouveau bureau des volontaires pour la période 2024-2027

18. Proposition Conseil de zone – Démission d'office d'un sapeur-pompier volontaire pour cause d'inaptitude médicale

19. Proposition Conseil de zone – Démission volontaire d'un sapeur-pompier volontaire (Nicolas PAQUOT)

20. Proposition Conseil - Autorisation d'effectuer un cumul de fonction par un sapeur-pompier professionnel stagiaire –

21. Proposition Conseil de zone - Maintien en service après la limite d'âge d'un membre du personnel opérationnel professionnel

22. Ordonnancement du mandat N°141 au N° 143

23. Ordonnancement du mandat N°144 au N° 160

Le Secrétaire de zone

Le Président de zone,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO